

La Sentinelle

et **Le Courrier Jurassien** réunis

Journal économique et social

Organe du parti ouvrier suisse

PARAISSANT À LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

XIII^{me} Année de LA SENTINELLE

VII^{me} Année du COURRIER JURASSIEN

ABONNEMENTS:

Un an: Fr. 5 Six mois: Fr. 2.50
Trois mois: Fr. 1.25

Administration:

C. NAINÉ, Rue de la Serre 35 a
La Chaux-de-Fonds

ANNONCES: 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces au-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois

Demandez à vos épiciers la chicorée. **Moka des familles** la seule garantie pure racine de chicorée **E. Nicollet & Cie, fabricants, à Genève**

Maisons recommandées

S. BRUNSCHWYLER, Serre 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin.

Devis gratuit sur demande

Serre 35 a **Cercle Ouvrier** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix
Excellents Vins

■ Bière de la Brasserie Ulrich ■

Téléphone

Jean WEBER, 4, Rue Fritz Courvoisier, 4

LA CHAUX-DE-FONDS
Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Farines
Sons & Avoines, gros & détail

LEHMANN Frères, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

Lainages **Au Gagne Petit** Soirées

6, Rue du Stand, **E. MEYER & Cie**, Rue du Stand, 6

Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Sons, Avoines. Mercerie, Laines et Cotons.

JULES VERTHIER Rue Neuve 10

Grand choix de
CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand assortiment de **CRAVATES**.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile

Atelier spécial pour Vêtements sur mesure

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants
Rue Léopold-Robert 40, Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète **ULRICH Frères**

Bière, façon Munich Pilsen, en fûts et en bouteilles.

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres

Hôtel-pension l'Aurore

Restaurant populaire anti-alcoolique

Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence.
— Lundi matin, gâteau au fromage. — Samedi soir, tripes. — Bière, Cidres. Vin de 30 à 80 centimes.

BILLARD

Pharmacie Centrale

Charles Béguin Rue Léopold-Robert, 16
LA CHAUX-DE-FONDS

Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités — Eaux minérales. — Articles de pansements.

Union Ouvrière de La Chaux-de-Fonds

Assemblée des délégués, le mercredi
6 Août, à 8 1/2 heures du soir, au Cercle ouvrier.

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture du verbal.
2. Discussion relative à la fondation d'une coopérative.

3. Rapport de gestion.
 4. Renouvellement du comité directeur.
 5. Divers.
- Chaque délégué est prié d'assister à l'assemblée, par devoir.

Le Comité.

L'Actualité

(Suite et fin.)

Nous irons plus loin et nous dirons que lors même tous les assistants de cette assemblée n'auraient pas ignoré la différence entre ces deux espèces d'actions, elle aurait fort bien pu prendre pour des fâcheux les personnes qui ont pris la parole pour réclamer l'action nominative, car il a été déclaré au cours de cette assemblée par M. H. W. G. je crois, qu'on avait consulté un homme de loi l'avocat G. L. sans doute, et qu'on ne pouvait pas d'après le Code fédéral des obligations, émettre des actions nominatives. Ceci est un peu fort, le Code fédéral des obligations que nous avons déjà consulté pour créer trois associations de ce genre, code que nous avons en mains, prévoit au contraire et autorise l'action nominale aussi bien que l'autre. Voici pour les personnes qui ne sont pas au courant la différence qui existe entre ces deux sortes d'actions:

L'action ou le titre au porteur peut se vendre ou se passer de main à la main, elle ne porte pas le nom de celui qui la possède. On en peut faire le trafic comme des pommes sur le marché. Par contre, l'action ou le titre nominal, se caractérise par le nom de celui qui la possède, nom qui est inscrit sur le titre même et sur les registres des actions de la société, Code fédéral des obligations art. 637.

Les actions sont transmissibles, sauf stipulation contraire des statuts. Par conséquent, nous pourrions arranger nos statuts de façon à ce que ces actions ne puissent pas se vendre trop facilement afin qu'elles restent entre les mains du peuple ouvrier. Sans doute, pour céder le titre quand il est nominal il faut faire le transfert sur les registres de la société, et à cet effet, produire le titre et justifier de la cession dont il se prévaut, C. F. O. art. 637. C'est justement ce que les députés ouvriers, qui ont pris la parole au Temple, voulaient, soit que si l'assemblée n'était pas d'accord à ce qu'on ne puisse pas vendre les actions nominatives que tout au moins on ne pourrait pas les vendre aussi facilement. L'action au porteur est pratique en ce sens qu'on peut la vendre, comme nous le disons plus haut, à qui l'on veut.

On nous dit que les sociétés mutuels de notre ville rachèteront ces actions à leurs membres plutôt que de les voir passer dans d'autres mains. Sans doute, la mesure proposée n'est pas mauvaise, mais ce que vous ne pouvez pas faire, c'est empêcher le propriétaire du titre au porteur de vendre son action à une tierce personne et l'obliger à la vendre à vous, sociétés mutuelles.

Il est absolument libre de la vendre à qui il voudra et cela malgré toutes les décisions que vous pourriez prendre dans vos assemblées générales de sociétés de secours mutuels, car ce ne sont pas lesdites sociétés qui sont propriétaires de la pharmacie, et ce ne sont pas non plus ces sociétés qui gèreront la pharmacie, ce sera l'assemblée générale des actionnaires inscrite au registre du commerce et propriétaire de la pharmacie, assemblée qui délègue ses pouvoirs à un comité.

On nous a reproché de voir un danger imagi-

naire. L'assemblée du Peuple s'est-elle rendu compte que ces titres au porteur se passaient et se passeraient potablement si facilement de mains en mains. A-t-elle réfléchi que pour se présenter dans une assemblée de société d'actionnaires qui a émis des titres au porteur, il suffit de faire voir le titre qui ne portera pas de nom; par conséquent celui qui en a 20 ou 100 pourra les prêter ou les donner s'il le veut bien à 20 ou 100 personnes différentes pour enlever la majorité de ladite assemblée.

Voilà le danger et c'est pour cela que les trois députés ouvriers qui ont pris la parole ont insisté avec autant d'acharnement. Il ont même demandé si on n'aurait pas pu faire une coopérative comme la boulangerie de notre ville. Le fonctionnement de cette dernière a été développé seulement dans ces grandes lignes car on pouvait parfaitement se rendre compte dans cette assemblée que le bureau ne voulait pas de discussion et que les actionnaires devaient s'estimer convoqués pour adopter le règlement et non pour le discuter article par article comme ils en avaient le droit, nous disons même le devoir.

On nous accusera peut-être d'exagération. Nous sommes certains d'avoir avec nous les personnes réfléchies qui traitent ces questions-ci sans parti pris.

L'actionnaire M. P. l'a su bien dire au début de la séance, on ne convoque pas une assemblée à 8 1/2 h. pour commencer après 9 h. quand on a un règlement de 40 articles à discuter et cela d'autant plus que ledit règlement n'avait pas été distribué à l'avance aux actionnaires, pas plus qu'il ne s'est publié dans les journaux; ce qui aurait fort bien pu se faire. Drôle de raisonnement que celui qui consiste à dire que ledit règlement ne pouvait pas se délivrer car il n'était que provisoire et on aurait eu double frais. D'autre part on ne veut pas qu'on y touche, c'est un monument qui a donné tant de travail. Puisqu'on était à peu près sûr de nous le faire accepter tel quel, il ne fallait pas avoir peur de le faire imprimer à l'avance. En finale, il a même été dit qu'on pouvait parfaitement et vu l'heure avancée, accepter le dit règlement en bloc, et qu'on le retoucherait après un année d'expériences. En fait d'expériences nous nous voyons obligés de dire que ceux qui ont préconisé et voté ce mode de procéder n'en avait guère car ils auraient su qu'on ne modifie pas un règlement de société anonyme comme un règlement d'une société quelconque, et que, dans tous les cas, tout ce qui a trait au capital social: forme d'actions, intérêt, était irréversible et qu'il faudrait dissoudre la société si on voulait changer quelque chose à ces dispositions là.

Voilà ce que nous savions et ce que nous aurions dit si nous avions encore osé demander la parole. Nous ne l'avons pas fait parce que nous pensions bien qu'elle nous aurait été refusée, on ne voulait pas de discussion, en outre, le monde partait, il était si tard, pas encore onze heures! Nous aurions également réclamé la parole dans le chapitre 3 qui traite de l'administration proprement dite. Nous aurions aimé voir fixer l'intérêt des actions au 4 o/o et non au 5, ceci, afin de ne pas favoriser la spéculation car le 5 est à notre avis un taux trop élevé pour une œuvre semblable. Nous aurions demandé également que la série sortante tous les ans du comité — elle est de 3 membres, si nous nous souvenons bien ou plutôt du tiers — on a si peu eu le temps de discuter ce règlement qu'on peut se tromper, nous aurions demandé que la série sortante ne soit pas rééligible afin d'infuser un peu de sang nouveau tous les ans dans ce comité. Enfin nous aurions encore demandé qu'il soit

Ouvriers, si vous voulez de bonnes chaussures adressez-vous chez Mme Vve BAUMANN, Balance 4.

absolument interdit à aucun des membres du comité et surtout du bureau de recevoir des cadeaux de quelle nature que ce soit, des maisons qui livrent des produits à la pharmacie.

Voilà à notre humble avis, sans préjugé des autres questions que nous pouvons avoir omises, les modifications que nous aurions voulu voir apporter dans l'élaboration de notre règlement. Nous avons exposé notre point de vue avec franchise et loyauté afin qu'il ne reste point d'équivoque vis à vis de nous dans cette question. Nous sommes-nous trompés; c'est ce que l'avenir apprendra.

J. SCHWEIZER
député socialiste.

La révolte de la calotte en France

Plus de cent ans après la Révolution, la France n'a pu encore réaliser ce principe élémentaire d'une démocratie; l'école publique obligatoire et laïque. Le tiers environ de ces établissements d'instruction sont des établissements religieux. Le tiers environs de la jeunesse française au lieu de puiser l'instruction aux sources pures de la science qui émancipe l'esprit et ouvre l'univers au pouvoir de la volonté est soumis à l'intoxication cléricale qui écrase toute volonté, étouffe toute indépendance, anéantit ce qu'il a de plus noble chez l'homme sous le poids des dogmes et de l'autorité.

Le gouvernement français tente en ce moment un pas important vers la laïcisation de l'école; en application de la loi, il fait fermer tous les établissements religieux non autorisés qui ont précisément cette spécialité d'instruire la jeunesse. La chose ne marche pas sans les protestations de toute la prêtaile des deux sexes. Dans certains endroits même, on résiste par la force et on soulève la masse encore ignorante et fanatique contre les agents du gouvernement, du sang de femme coulera dans les rues déclare-t-on solennellement; comme au sud de l'Afrique sans doute; les bons catholiques français vont charger en poussant de pauvres femmes devant eux, et l'on verra peut-être s'élever de nouveaux le fort Chabrol. Il y aura de quoi amuser les badauds.

Cependant, cabotinage à part, ces faits ont leur portée sociale. Tout d'abord, ils démontrent une fois de plus ce que l'on sait depuis longtemps, c'est que les partis réactionnaires si souvent à cheval sur la légalité quand elle est contre leurs ennemis s'en fichent comme de Colin-Tampon quand elle est contre eux. Les autorités ne sont instituées de Dieu, pour les cléricaux que lorsqu'elles sont entre leurs mains. Les partis de l'ordre ont recours à l'émeute tout comme les partis révolutionnaires, ils ne peuvent donc reprocher de tels moyens à ces derniers. L'émeute n'est donc qu'un moyen qu'il faut discuter pour lui-même et qui est mis et a été mis en réalité au service de toutes les causes. La Révolution ne l'implique pas nécessairement et la réaction s'en accommode fort bien.

Une autre constatation à laquelle nous amènent les derniers troubles en France, c'est l'étendue du mal cléricale dans ce pays, avec une tenacité, une souplesse, une méthode sans égal, le clergé catholique fait main-basse sur l'âme des enfants, des femmes, des ignorants, et maintient une grande partie d'un des premiers peuples d'Europe sous le joug le plus déprimant. La tâche est énorme pour le socialisme français de soustraire les masses à cette influence, car avec la décadence toujours plus accentuée de la bourgeoisie libérale, lui seul présente une masse compacte à l'ennemi. C'est lui qui sera le fer rouge à appliquer sur le chancre cléricale. Il faut lui souhaiter de la vigueur pour que la France ne descende pas au niveau de l'Espagne.

C. NAINÉ.

Le monde socialiste

Fédération Suisse des Syndicats professionnels

Avis aux Comités centraux

et de Sections

Camarades,

Le Comité fédéral a décidé dans sa séance du 23 juillet, de convoquer pour le dimanche 2 septembre 1902, un congrès extraordinaire en vue de discuter les propositions du nouveau Comité fédéral, concernant la réorganisation de la fédération, ainsi que la question du journal.

Ce Congrès aura lieu à la salle des Concerts, à Olten Hammer, et s'ouvrira à 9 heures du matin.

Les propositions du Comité fédéral seront adressées aux Comités centraux et de sections, dès le commencement d'août. Comité fédéral.

FRIBOURG. — Lundi matin, les ouvriers terrassiers et maçons employés dans les divers chantiers de la ville de Fribourg se sont mis en grève. Le nombre des ouvriers qui ont quitté le travail dépasse 350, dont 220 appartenant au syndicat des manœuvres et maçons de Fribourg.

Les ouvriers se plaignent, de la faiblesse des salaires payés par les entrepreneurs. Le salaire des terrassiers varie actuellement de 22 à 30 centimes l'heure; celui des maçons oscille entre 30 et 40 centimes: un infime pour cent d'ouvriers maçons reçoit plus de 40 centimes. Le taux de la main-d'œuvre des terrassiers fribourgeois, notamment, est le plus faible qui soit payé en Suisse.

Après deux invitations infructueuses adressées aux entrepreneurs par le Syndicat des manœuvres et maçons et par l'Union ouvrière aux fins d'arriver à une amélioration de l'état de choses existant, les deux organes en question ont décidé de remettre leurs revendications entre les mains du Comité central suisse des maçons. Par lettre circulaire du 10 juillet, celui-ci a notifié au Comité et aux membres du Syndicat des entrepreneurs fribourgeois les revendications des ouvriers. Ces revendications comprennent neuf points:

1. Introduction de la journée de 10 heures.
2. Introduction du salaire à l'heure, sur la base suivante:
Maçons minimum 50 c., maximum 55 c.; manœuvres minimum 40 c.; porteur de mortier minimum 30 c. l'heure.
3. Supplément de 50 o/o du salaire pour le travail de nuit, dans l'eau ou au dehors.
4. Paie à la quinzaine, le vendredi (actuellement la paie se fait au mois et les ouvriers se plaignent que même ce délai est parfois dépassé).
5. Paiement à la quinzaine de l'argent de l'assurance à l'ouvrier victime d'un accident (actuellement le montant de l'assurance est payé à la reprise du travail).
6. Délai de congé réciproque huit jours.
7. Formation d'une Commission d'ouvriers, à raison d'un homme par chantier, chargée de centraliser les différends entre patrons et ouvriers.
8. Reconnaissance par les patrons du Syndicat ouvrier et acceptation de son intermédiaire pour le recrutement des ouvriers.
9. Entrée en vigueur du présent tarif, aussitôt après adoption, pour le terme de deux ans, avec délai réciproque de résiliation de 3 mois.

Les patrons étaient invités à donner réponse à ces propositions dans le terme de dix jours.

Le syndicat des entrepreneurs ne répondit pas. Un nouveau délai de vingt-quatre heures lui fut assigné.

En guise de réponse, le Syndicat des entrepreneurs fit distribuer dans les chantiers le placard suivant:

A nos ouvriers,

En raison des engagements que nous avons pris, nous vous faisons connaître qu'il ne nous est pas possible, pour le moment, d'entrer en discussion relativement aux revendications formulées par votre Comité.

Nous verrons à les discuter et éventuellement à examiner dans quelle mesure nous pourrions les faire entrer en vigueur, et cela à partir du 1^{er} janvier prochain.

Le Syndicat des entrepreneurs.

L'assemblée a estimé que la fin de non recevoir des entrepreneurs ne lui laissait pas d'espoir d'obtenir des concessions autrement que par le moyen d'une grève. Celle-ci a été décidée à l'unanimité des 300 personnes présentes.

Le Comité de la grève avait convoqué les patrons à une conférence pour lundi, à dix heures. Il a attendu vainement les délégués des entrepreneurs jusqu'à midi.

Une délégation du Comité central des maçons et manœuvres ainsi que le secrétaire Calame sont sur place et feront certes tout leur possible pour mettre fin dans le plus bref délai à la grève.

Pour peu que les entrepreneurs y mettent de la bonne volonté la chose pourra s'arranger, espérons-le pour le bien de tous.

Chroniques Neuchâteloises

Réunion de la Commission politique du Parti socialiste, La Chaux-de-Fonds le vendredi, 8 août 1902, à 8 3/4 heures du soir, au Cercle ouvrier.

Ordre du jour: Elections au Conseil national. Sans autre convocation. Le Bureau.

Parti socialiste cantonal. — Le bureau provisoire du Comité central, nommé par l'assemblée de Colombier, s'est réuni à Neuchâtel, le vendredi 25 et le lundi 28 juillet. Après s'être rapidement constitué de lui-même — en acclamant d'abord comme président le camarade Emile Neuhaus, député — il a travaillé activement à l'élaboration d'un projet de statuts centraux.

Ce projet, rédigé en français et en allemand, est aujourd'hui terminé. Il sera soumis au Comité central dans une prochaine séance, qui a été fixée au dimanche, 17 août, à 2 heures de l'après-midi, au Buffet de la Gare de Chambrelieu, (au 1^{er} étage, salle réservée).

Les membres du Comité central provisoire, seront convoqués personnellement à cette importante assemblée. Ils pourront, sans doute, étant avertis aujourd'hui déjà, faire en sorte de ne pas prendre aucun autre engagement pour cette après-midi là.

Interpellation Biolley. — Trop tard! M. W. Biolley ne s'en doutait pas mardi passé, quand au Conseil général il demandait au Conseil communal quelles mesures il comptait prendre pour parer à la crise horlogère. Il a sans doute voulu prouver que sans lui les représentants ouvriers ne peuvent rien, mais il a dû se convaincre que le nécessaire, dans la mesure du possible, a été fait sans épate et sans bruit avant l'interpellation Biolley.

Ne pouvant pas critiquer les belles paroles qu'a prononcé M. Biolley et qui ont l'air de partir d'un bon cœur, j'aurais voulu le voir animé des mêmes sentiments généreux lorsqu'il a poursuivi juridiquement l'Association La Sentinelle, alors il n'y aurait pas eu désaccord entre le parti socialiste et M. W. Biolley, et il serait toujours au courant de ce qui se passe dans le parti et serait quitte d'interpeller trop tard. Un socialiste sincère.

Le Conseil d'Etat a:

Nommé le citoyen Jules-Emile Romanens, aux fonctions de curé de la paroisse catholique du Locle, en remplacement du citoyen Auguste-Casimir Pittet, démissionnaire.

Autorisé le citoyen Fernand Humbert, de La Chaux-de-Fonds, domicilié à Schinznach, à pratiquer dans le canton en qualité de médecin-chirurgien.

Autorisé demoiselle Angèle Perrin, de Noiraigue, domiciliée au Quartier de la Chaux-du-Milieu, à pratiquer dans le canton en qualité de sage-femme.

Nommé le citoyen Louis Varnier, actuellement Président de la Commission forestière du 1^{er} arrondissement, aux fonctions de membre de la Commission forestière cantonale, en remplacement du citoyen Paul Benoît, démissionnaire.

Alloué pour l'année courante à la Société pour l'amélioration de la race chevaline dans la Suisse romande, une subvention de fr. 150 en faveur des courses de chevaux qui auront lieu sous ses auspices à Yverdon, le 23 et 24 août 1902.

(Comm.). — L'Union Ouvrière de La Chaux-de-Fonds invite chaleureusement tous les syndicats et tous les membres des syndicats, faisant partie de l'Union, à participer avec bannière, au cortège de la fête fédérative des ouvriers menuisiers de la Suisse romande, qui aura lieu en notre ville, le 3 août prochain.

Formation du cortège à 1 heure au Cercle Ouvrier. Les cartes de fête, du prix de fr. 4, peuvent être prises auprès du président du syndicat des menuisiers, M. BOSS-COURVOISIER, Boulevard de la Capitaine, n° 9.

Qui trompe-t-on?

On nous écrit:

Comme je n'ai pas l'habitude de cacher la vérité à ceux de mes camarades qui, en lisant l'Ouvrier catholique, peuvent peut-être douter de notre sincérité à la cause des ouvriers en Ajoie, qu'il me soit permis de relever le gant, et de mettre les choses au point.

Quand en 1899, notre camarade Chavanne accepta la candidature de juge au tribunal de district, c'était un essai que le Parti ouvrier s'était permis de faire, afin de voir ce qu'on pouvait attendre des ouvriers.

Le résultat n'a pas donné ce qu'on était en droit d'espérer, je reconnais qu'en ce moment-là, les ouvriers conservateurs avaient voté, en nombre supérieur, aux ouvriers libéraux. Mais plus tard, j'ai compris que ceux-ci n'avaient pas tous les torts de leur côté, car la suite des événements a prouvé que les ouvriers conservateurs avaient voté pour le candidat ouvrier, dans l'espoir qu'un certain nombre d'ouvriers libéraux feraient de même, afin de mettre en ballottage le candidat du parti libéral. Leur attente fut déçue, et ce qui prouve la fausseté de leur sincérité, les ouvriers conservateurs qui appartenaient en ce moment-là à l'Union ouvrière, se retirèrent sous prétexte que les ouvriers libéraux n'avaient pas fait leur devoir. Ceci n'était qu'un moyen pour abandonner le Parti ouvrier, afin de pouvoir retourner dans le camp qui les avait envoyés dans nos rangs pour nous tromper.

Ce sont ceux-là même, qui dans leur organe, l'Ouvrier catholique, ont l'aplomb de dire que nous n'avons pas respecté nos statuts, et qu'eux ont été les premiers pour abandonner le drapeau ouvrier, le seul qui n'a jamais changé, et qui, malgré la retraite des ouvriers conservateurs, a su marcher de l'avant pour défendre le prolétariat ajolot.

Aujourd'hui, on prétend que nous trompons les ouvriers, allons donc, tas de tartuffes que vous êtes, si réellement vous aviez été sincères

dans vos convictions, vous n'auriez jamais dû abandonner le drapeau ouvrier, malgré qu'on venait de subir un échec. Mais quand on apprend à connaître davantage ce dont vous êtes capables, plus rien ne nous étonne, vos partisans heureusement peu nombreux, comprendront un peu tardivement qui les trompent; ils verront si ce sont ceux qui restèrent fidèles au drapeau, ou bien ceux qui l'abandonnèrent.

Ce qui a induit en erreur bien des ouvriers libéraux, qui ne votèrent pas pour le candidat ouvrier, c'est qu'ils doutèrent de nous, de notre sincérité, en outre ils ne voyaient pas de bon œil l'avocat conservateur Chalverat être parmi nous, ils n'avaient pas tort.

Voilà en peu de mots, comment les choses se sont passées, et je défie tous les rédacteurs et correspondant de l'Ouvrier catholique de prétendre le contraire, les faits sont là, et les preuves aussi, et celui qui écrit ces lignes en sait quelque chose, Messieurs les conservateurs de l'Ouvrier catholique.

Dans votre dernier numéro, vous avez le toupet de dire qu'il n'existe pas de Parti ouvrier en Ajoie. Ce parti-là existe, mais ce n'est pas dans vos rangs qu'il s'est formé. Toutes vos ruses, pour tromper les ouvriers, nous saurons travailler de manière à les faire avorter, car en vérité vous en prenez trop à votre aise, votre fourberie sera connue et jugée à sa véritable valeur en temps et lieux.

Ce n'est pas tout. Vous avez plein la bouche de bonnes choses pour l'ouvrier, mais qu'avez-vous fait qui soit favorable aux prolétaires? Je crois chercher, mais je ne trouve rien, absolument rien.

D'un autre côté, nous ne manquerons pas d'éclairer nos camarades de la campagne, nous leur demanderons ce que vous avez fait pour eux, nous leur développerons notre programme qui, nous osons l'espérer, leur fera comprendre, si ce que nous avançons est pour les tromper.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous étudions la question sociale, nous savons ce qu'il faut au peuple ajoulot, et ce que nous présenterons, ce seront des choses réalisables, qui n'auront rien d'anarchiste, mais simplement du bon socialisme.

P. A. C.

Grand Conseil bernois

Lundi dernier, s'est ouvert la session extraordinaire du Grand Conseil.

Une quarantaine de députés se sont fait excuser, ceux-ci, pour la plupart se sont payés une station balnéaire, quelques députés absents à la session de juin sont assermentés, ainsi que notre camarade Stauffer, le nouveau député ouvrier de Thoune.

Il est procédé à l'établissement de l'ordre du jour de la session.

Plusieurs projets de loi et motions sont réajournés pour la prochaine session.

La discussion de la séance de lundi concerne différents rapports de la Direction des finances, des travaux publics, des forêts et des chemins de fer.

Mardi matin, le citoyen Brüttslein a déposé une motion signée de tout le groupe socialiste, et de quelques autres députés, tendant à l'extension de la compétence des tribunaux de prud'hommes, c'est-à-dire que ceux-ci auraient à juger toutes les questions se rapportant aux apprentissages, à la responsabilité civile des fabricants et au louage de service.

40 0/0 des frais d'établissement de la ligne Berner-Schwarzenbourg sont accordés par le Grand Conseil. En outre, les crédits suivants sont également votés:

21,600 fr. pour la nouvelle route Maikirch-Walhendorf; 15,000 fr. pour la correction de la route Usterdorf-Thierachern.

Des subventions sont accordées: 78,000 fr. pour la correction de la Singine; 100,000 fr. pour l'étude du projet de chemin de fer du Löschberg; 11,500 fr. pour la correction de la route Eschau-Neuenschwand; 14,000 fr. pour la réfection du château de Nidau (prisons de district) et d'une annexe de 8 cellules et d'un parloir.

Il est alloué une deuxième subvention de 4500 fr. pour la correction du Mühlebach près de Merligen, et 14,000 fr. pour un pont sur l'Aar à Lyss.

L'achat de la propriété appelée Tuilerie de Lucelle, contenant 32 hectares, pour la somme de 40,000 fr. est ratifiée, de même qu'une forêt sise à Undervelier évaluée à 32,000 fr.

(A suivre).

La rage le perdra!

C'est de Monsieur Virgile Chavanne, rédacteur du *Jura*, que nous voulons causer, de ce même M. Chavanne qui, lors des élections du 4 mai, voulait à tout prix venir député.

Chacun se souvient encore que, secondé par les conservateurs et par quelques chefs d'exploitation à Porrentruy, M. Chavanne se fit porter comme député en opposition au citoyen Nicol.

On sait comme il fut battu, inutile donc devenir sur cela.

Mais il paraît que la défaite du 4 mai a eu pour effet d'aigrir au-delà de toute conception, le cœur — pourtant si généreux — du rédacteur du *Jura*.

Dans son numéro 59, il se découvre complètement, et sans aucun gêne il déclare que les membres du Grand Conseil ne sont pas à la hauteur de leur tâche et qu'il aurait, lui, M. Chavanne, fait l'affaire du Peuple plus avantageusement.

Nous sommes d'accord avec un côté de la manière de voir du député aristocrate évincé, c'est lorsqu'il dit qu'il y a un grand nombre de députés inutiles à Berne.

Vraiment, il y en a beaucoup d'inutiles, tous les députés qui suivent la politique Chavanne et consorts, sont réellement des ressorts inutiles dans le rouage administratif de l'Etat.

Pauvre M. Chavanne, il est plus que possible que bien des périodes législatives se succéderont, sans que vous puissiez contribuer par vos lumières à faire marcher le char de l'Etat.

On pourra encore se passer de vous pendant nombre d'années, et vous risquez fort de mourir avec le péché d'envie.

Chroniques Jurassiennes

PORRENTUUY. — Nous rappelons l'assemblée communale de demain dimanche, pour discuter la revision du règlement communal, discuter et éventuellement adopté un projet élaboré par le Conseil.

Ce dernier projet est déposé au bureau municipal, où les intéressés en peuvent prendre connaissance. L'institution d'un Conseil général et d'un tribunal de prud'hommes n'est pas inscrite dans ce projet. Il serait nécessaire que beaucoup de nos amis portent présence à cette assemblée.

Réunion des membres du secours mutuels, des repasseurs et remonteurs, demain dimanche, à 10 1/2 h. du matin, au Café des Allées. — Présence obligatoire pour tous les membres.

ALLE. (Corresp.). — Vous voilà bien remballés les petits contribuables. Nous avions cru lors de la passation des comptes, qu'il suffisait pour tranquilliser le public de nommer une commission, laquelle se serait fait un plaisir, après examen des pièces, de décerner un certificat à nos édiles, s'ils l'avaient mérité. Mal leur en a pris, on n'entend pas chez nos premiers ministres que les choses aillent ainsi, les petits dragons n'ont rien à fourrer leur nez dans notre ménage.

Il faut avoir un certain aplomb pour douter un seul instant de l'infaillibilité de notre magistrature. Honi soit qui mal y pense. C'eût été bien simple pourtant, un peu de bonne volonté, et c'était tout. Allons petit greffier, pourquoi ne pourrait-on pas faire à Alle ce qu'on fait à Porrentruy, vous montez sur vos grands chevaux, et promettez déjà une mauvaise place au pied de votre fauteuil, à celui qui oserait fourrer son nez dans nos comptes! Et bien, malgré la longueur de votre bras, qui ne l'est guère plus que vos jambes, nous ne tremblons encore pas, et si on a poussé le verrou, d'autres le tireront, dormez tranquillement mes amis:

(Entre amis au café).

— Dis donc mon cher F... c'est embêtant, tu as lu ces journaux qui nous critiquent à ce sujet, je crois qu'il m'est venu une bonne idée, pour nous remettre de tout ces cauchemars qui nous hantent depuis quelque temps, j'ai projeté une promenade à Bremoncourt, nous y inviterons notre état-major, et... tu comprends le reste.

— C'est très bien L... tu es toujours le plus malin. En effet, l'autre dimanche, on banquetait sur les bords du Doubs. Je vous promets mes petits contribuables, qu'on a passé une belle journée, entre les enfants de l'Allaine et leurs dignitaires à Bremoncourt.

Comme les bons catholiques commencent toutes leurs actions par la prière, nous avons assisté

à la messe à la Motte, où l'on nous a fait chanter deux morceaux rarement entendu dans les côtes du Doubs. De l'autre côté de la frontière, nous attendait un succulent dîner, et je vous promets qu'on n'a pas mangé de stères là, mais du barbos tout frais. Le haut de la table comme toujours, était réservé aux grands; il aurait fallu entendre ces fourchettes, on aurait dit les vaches de Montvoie, avec leurs cloches, descendant la montagne. Comme clou de la fête, notre aimable hôte a bien voulu nous faire goûter ses meilleurs crus, à la grande satisfaction de l'ami Xavier. — Et pour bien finir la petite réunion, notre maire de sa plus belle voix claire, entonna: Nous la plumerons l'alouette... l'alouette, nous la plumerons la C..... tout du long.

UN CONTRIBUTUABLE.

GLOVELIER. — A propos de la grève des ouvriers de MM. Messing, nous lisons dans l'*Impartial* de Delémont:

« Il est avéré que le motif principal de la grève a été la décision prise par les entrepreneurs de ne plus faire la paye que tous les mois.

» Pourquoi cette décision que rien ne justifie? Quand on possède château en Argovie, on ne devrait pas se faire tirer l'oreille pour payer ses ouvriers tous les 15 jours.

» Il est aussi étonnant de voir un correspondant du *Pays* vouloir faire passer MM. Messing, (excellents catholiques) pour des saints, vouant à leurs ouvriers une sollicitude vraiment paternelle, quand, à chaque paye, depuis le commencement des travaux jusqu'à la grève, on n'a entendu que plaintes et réclamations des ouvriers.

» Nous ne sommes, heureusement, plus au temps des baillifs autrichiens. »

Nous ne sommes pas les seuls à connaître les sentiments hypocrites et haineux, dont est fourbi la gazette ultramontaine de Porrentruy.

La vérité sur la loi du dimanche

(Delachaux et Nestlé, éditeurs)

Nous recevons sous ce titre une brochure d'environ 80 pages, où un Monsieur S. Vuillemin cherche à démontrer, sauf erreur, car il manque un peu de clarté, que la loi du dimanche, c'est-à-dire l'habitude que l'on a partout de se reposer le dimanche, est une violation de la liberté religieuse. L'auteur doit être sabatiste et considère le dimanche comme une persécution religieuse. C'est voir une loi religieuse, là où il n'y a qu'une règle d'hygiène toute naturelle, le besoin de se reposer, de se « refaire » au moins un jour sur sept; il n'y a rien là de religieux, et l'on peut dire que le dimanche est laïque, malgré les tendances de certaines de nos lois.

En somme, il est assez difficile de démêler ce que veut l'auteur de la brochure en question, il parle un peu de tout et ne conclut pas.

PENSÉE

Les hommes sont plus puissants que les programmes. — On ne devrait jamais oublier que le progrès social dépend en premier lieu du caractère et du talent de ceux qui y travaillent. Le développement du caractère doit donc être le but final de toute éducation. Quel que soit la conviction sociale ou politique d'un homme, il ne peut servir utilement le mouvement qu'il soutient, si sa conduite ne prouve pas que sa conviction a une influence sur toute sa vie.

GODBOLD.

Editeur responsable de la *SENTINELLE*:

C. NAINE, Chaux-de-Fonds

Cercle Ouvrier, Rue de la SERRE 35^a

Imprimerie B. MARQUIS, Porrentruy.

Tombola de la musique
L'AVENIR, Eplatures
1^{er} lot: Une génisse fr. 400 — 2^e lot: 1 secrétaire fr. 250
3^e » Un canapé » 150 — 4^e » 1 régulateur » 75
5^e » Dernier lot: 1 montre chronomètre fr. 50.
Prix du billet 50 cent. En vente partout

Les lots sont reçus avec reconnaissance chez MM. J. Friedlin, Grenier, 3. — Vital Mathez, Léopold-Robert, 100. — H. Schenk, Parc, 88. — Henri Bech, Hôtel-de-Ville, 7b, aux Eplatures. — Jean Girard, président de l'*Avenir*. — Charles Dreyer, secrétaire-caissier et au local, Café Spiller.

Touristes, Militaires, Cavaliers, Cyclistes!

employez
L'Antiloup BUHLMANN

si vous voulez prévenir ou guérir les excoriation de la peau provenant de transpiration abondante et âcre, ou les blessures des pieds occasionnées par la marche et le frottement des chaussures. — Prix de l'étui: 60 cent.

En vente à la Pharmacie **BUHLMANN, Léopold-Robert, 7, La Chaux-de-Fonds.**

Ivrognerie guérison

Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que j'ai tout-fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous, m'engage à publier le pré-sert certificat et à donner des détails sur ma guérison à toutes les personnes, qui m'en parlent. Le succès de la cure, que je faisais connu, se proposera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur effréné. Toutes les personnes qui ne connaissent et il y en a beaucoup, seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout où j'irai d'autant plus qu'il peut-être appliqué même à l'usage du malade. Sihallenstrasse 40, Zurich III, le 28 décembre 1897. Albert Werndli. La signature de Albert Werndli a été légalisée, par le syndic, Wolfensberger, substitut de préfet. Adresse: *Pulvérisation prise de Glaris*, Kirchstrasse 405, Glaris.

Avis aux entrepreneurs



Mise au concours des travaux de charpenterie, couverture et ferblanterie du nouveau bâtiment des machines à l'usine à gaz. Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des plans, cahiers des charges et séries des prix au bureau de la Direction soussignée.

Les soumissions doivent être déposées au même bureau jusqu'au 28 juillet courant, à 6 heures du soir. La Chaux-de-Fonds, le 21 juillet 1902.

Direction des services industriels.

CHARCUTERIE Gust. KIEFER

19, rue Daniel Jean-Richard

Entre le Cerole Montagnard et la Brasserie Ariste ROBERT

Toujours bien assortie en marchandises première qualité, telles que : Porc frais, salé et fumé bien conditionné, saucisses à la viande et au foie. — Tous les jours excellentes saucisses à rôtir. — Cervelas et gendarmes à 15 et à 20 c. Charcuterie fine assortie. Conserves alimentaires suisses et étrangères. — Téléphone. — On porte à domicile.

Se recommande.

Dimanche soir, ouverture depuis 6 h.

A la Cordonnerie soignée

Emile NICOL, *Faubourg de France* PORRENTUROY

CHAUSSURES SUR MESURE

Cousues à la main

Réparations en tous genres — Travail prompt et soigné

Escompte au comptant — Prix modérés

Se recommande,

Emile NICOL.

Changement de domicile

A partir du 19 Avril 1902, le domicile de

L. KUNZ-MAIRE

est transféré 90, rue du Progrès, 90

Il profite de cette occasion pour aviser le public en général qu'il est toujours bien assorti en beau Bois de sapin et Foyard sec. Bois non façonné et façonné, rendu au bûcher. Troncs pour lessive. Anthracite et Briquettes, 1^{re} marque. — Vente en gros et détail.

Téléphone Usine rue de la SERRE 104 Téléphone

Se recommande.

Maux de tête et de la face, névralgies, crampes d'estomac

A la suite d'un refroidissement, j'ai été atteint de *crampes d'estomac*, accompagnées de violentes douleurs au creux de l'estomac et au cœur, de *flatuosités*, *malaises* et envie de vomir. Ma femme de son côté souffrait de *névralgies de la tête* et de la face, de *démangeaisons* violentes à la tête, à la nuque, aux oreilles, aux dents, au dos et à la région de l'estomac; elle était sujette aussi assez souvent à des *vomissements* et à la *constipation*. Pendant plus de deux ans, ma pauvre femme a fait des cures diverses mais tout inutilement et ne savions plus à qui demander du secours, lorsqu'on nous conseilla de nous adresser encore à la *Polyclinique privée de Glaris*. Cette utile et bonne institution nous a guéri tous deux; nous jouissons actuellement d'une excellente santé et avons très bon appétit. Je désire assurer la *Polyclinique privée de Glaris* de toute notre reconnaissance et lui accorde toute liberté de publier la présente attestation. Greifswaldervorstadt 25, Loitz, Poméranie, le 29 mars 1901. Wilh. Bandemann, cordonnier. La présente signature a été légalisée par la direction de police de Loitz. J. A. Zimmermann, dir. Adresse: *Polyclinique privée Glaris*, Kirchstrasse, 405, Glaris.

Demandez échantillon gratis du 110

VIN

de raisins secs

à Frs. 23. — les 100 litres franco

OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT

Succès croissant depuis 12 ans. Analysé par les chimistes

Beaucoup de lettres de recommandation

Carnets de fruiterie

à l'Imprimerie Marquis Laubscher

En cas de décès

plus de démarches à faire

S'adresser directement à la Maison

Louis Leuba

Rue Léopold-Robert 16

La CHAUX-DE-FONDS

Etat-civil, Cercueils, Fossoyeurs

Transports, etc. Téléphone 872

On se rend à domicile

Monuments funéraires

Confections pour dames

Dès ce jour, toutes les Confections pour dames et fillettes encore en magasin sont cédées aux prix coutant.

A l'Alsacienne

Rue Léopold - Robert, 38.

J.-E. BEAUJON

Cave 9, rue Neuve 9

Excellents VINS

à 35, 40, 45, 50 centimes, etc., etc., le litre.

Vins fins, Huile d'olive

Vente à l'emporté

Vins rouges

garantis purs et naturels
Tessinois 1^{re} qualité Fr. 17
Piémontais très fin » 23
les 100 litres non franco contre remboursement.

Morganti & Cie, (succ. de Morganti frères) Lugano.

Avis aux tourbiers



Conformément à l'article 32 du Règlement général de police et ensuite des nombreuses plaintes qui lui sont parvenues au sujet de l'encombrement de la Place de l'Hôtel-de-Ville, l'autorité communale désigne la Place du Bois comme emplacement de stationnement des véhicules servant au transport de la tourbe (bauches).

Direction de police.

CUISINE AU GAZ Economie de 25 0/0. Plus de gaz perdu. Plus de casseroles noircies. En employant le Régulateur Cléon, on supprime la flamme jaune et on ne laisse subsister que la flamme bleue, la seule qui chauffe, d'où les avantages ci-dessus énoncés. — Cet appareil s'adapte en un instant à tous les réchauds. Prix 3 fr. contre remboursement. — Adresser les commandes à La Revue Agricole, Commerciale et Sportive, à Genève. (1)

Fournitures d'Horlogerie -- Bijouterie

A. VOISARD, Porrentruy

A côté de l'Hôtel-de-Ville

Gros

Détail

Assortiment complet pour fabricants d'horlogerie, Planteurs d'échappements, Doreurs, Nickeleurs, Régleurs, Pierristes, Polisseurs, Fabricants de boîtes, etc., etc.

LAMPES & QUINQUETS avec accessoires

Huile pour parquets, garantie

Dépôt ds Spiraux Schweingruber, St-Imier

Représentation générale des plaques de

cadrons CONTESSE

TABACS

CIGARES

Prix hors concurrence

Belle maculature

au bureau de La SENTINELLE, Chaux-de-Fonds

Pour cause d'agrandissement

Grande Réduction de Prix

Rabais réels

sur tous les articles.

Afin de faciliter le prochain déménagement,

Fiancées, Ménagères, Pensions, Hôteliers

profitez pour faire vos achats à bon compte en marchandises de première qualité et de toute fraîcheur.

A la Ville de Mulhouse

33, Léopold-Robert, 33

Voir les étalages!

Voir les étalages!

Ouvriers, approvisionnez-vous chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces